

## Votre mutuelle vous accompagne dans la réforme « 100% Santé »

### Son objectif :

Donner à tous les Français, un accès à des soins essentiels et de qualité intégralement remboursés par la Sécurité sociale et la complémentaire santé responsable dans le domaine de l'**optique**, de l'**audiologie** et du **dentaire**.

### Les paniers de soins OPTIQUE, DENTAIRE et AUDITIF



**Panier « 100% Santé »** : Pas de reste à charge  
**Panier « Maîtrisé »** : en dentaire uniquement : Reste à charge modéré  
**Panier « Libre »** : Reste à charge plus conséquent

### Que trouve-t-on dans le panier 100% santé ?



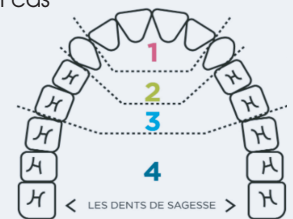
#### Lunettes : Mise en place au 01/01/2020

- 17 modèles de montures adultes et 10 montures enfants jusqu'à 30 €,
- Tous types de corrections visuelles, verres antireflets, anti-UV, durcis et amincis,
- Prix limites de vente,
- Renouvellement possible tous les 24 mois (12 mois pour les enfants de - 16 ans et en cas d'évolution de la vue selon conditions fixées par les textes en vigueur).



#### Prothèses dentaires : Mise en place progressive jusqu'au 01/01/2023

- Couronnes en céramique\* sur les dents du sourire (\*CÉRAMIQUE MONOLITHIQUE ZIRCON, CÉRAMIQUE MONOLITHIQUE ET CÉRAMO-MÉTALLIQUE),
- Couronnes en céramique monolithique zircone sur la deuxième prémolaire,
- Couronnes métalliques sur les autres dents,
- Inlays core et couronnes transitoires liés aux couronnes définitives listées ci-dessus,
- Bridges céramo-métalliques sur les autres dents,
- Honoraires limites de facturation.



- 1 LES INCISIVES
- 2 LES CANINES
- 3 LES PRÉMO-LAIRES
- 4 LES MO-LAIRES



#### Aides auditives : Mise en place au 01/01/2021

- Au moins 12 canaux de réglage : système amplifications sons extérieurs restituées d'au moins 30 dB,
- Au moins 3 options parmi : système anti-acouphènes connectivité sans fil, réducteur du bruit du vent, directivité microphonique, synchronisation binaurale, adaptative, bande passante élargie, fonction apprentissage de sonie, système anti-réverbération,
- Garantie de 4 ans,
- Prix limite de vente, renouvellement possible tous les 4 ans.

### Le « 100% Santé » en pratique

- Pas de frais à votre charge si vous choisissez des soins du panier « 100% Santé ».
- Vous optez pour des soins **HORS panier « 100% Santé »**, le remboursement MIE sera effectué selon votre garantie et dans le respect des obligations règlementaires\*.

\*Ex : en optique, le remboursement Sécurité sociale est de 0.03€ par verre et 0.03€ pour la monture ; la prise en charge Sécurité sociale et MIE est limitée à 100 € pour la monture. En auditif, le remboursement Sécurité sociale et MIE est limité à 1700 € (par appareil).

### Qui bénéficie du 100% Santé ?

Votre couverture santé est responsable, vous bénéficiez donc des paniers de soins « 100 % Santé ».

### Bon à savoir :

Dès 2020, votre garantie santé intègre la réforme du 100% Santé.

A compter du 1er janvier 2020, le professionnel de santé devra systématiquement :

- En optique, vous proposer une solution sans reste à charge et établir un devis la mentionnant.
- En dentaire, vous remettre un devis détaillé. En cas de reste à charge, il doit, si possible, vous proposer une alternative thérapeutique sans reste à charge ou avec un reste à charge maîtrisé.

N'hésitez pas à en faire la demande le cas échéant !